

Centre organisateur



CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale



Examen professionnel d'Agent Social Territorial de 1^{ère} classe

Epreuve d'admissibilité Mercredi 15 octobre 2014

Rappel de l'épreuve :

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(durée : 1 H 30 ; coefficient 2)

SUJET :

Voir au verso

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom (ou nom fictif), ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.

Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître sur votre copie.

Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront en aucun cas corrigées

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires de ce concours est éliminé.

Remarque importante : aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, n° de convocation ...) ne doit apparaître sur les copies sous peine d'annulation de votre participation à ce concours.

SUJET :

A partir des documents mis à votre disposition, répondez aux questions suivantes :

PARTIE 1 (10 points) : Le secret professionnel.

1. Pouvez-vous définir le secret professionnel ?
2. Quelles sont les personnels soumis au secret professionnel ?
3. Citez trois infractions graves au devoir de secret professionnel ?
4. Citez trois recommandations pour respecter le secret professionnel ?

PARTIE 2 (10 points) : Entretien des locaux.

1. Pour faire le ménage, vous portez :
 - Une blouse, des gants et des chaussures adaptées ?
 - Un petit tablier pour protéger mes vêtements ?
 - Rien de particulier, je travaille en tenue de ville.

Veuillez recopier la bonne réponse sur votre copie.

2. Vous devez nettoyer des WC, vous utilisez :
 - Un mélange de produits ?
 - De la soude caustique ?
 - De l'eau de javel diluée ?

Veuillez recopier la bonne réponse sur votre copie.

3. Quelles sont les recommandations lors de l'utilisation de produits détergents désinfectants ?
4. Décrivez la technique d'entretien lors de la pratique du balayage humide ?

Documents joints :

Document n°1 : « Secret professionnel et devoir de discrétion : nous sommes tous concernés ! – brochure d'information » - Clinique et Maternité Sainte Elisabeth (CMSE – Namur) – 8 pages

Document n°2 : « Conseils et astuces Ménage » du Professeur Cisap - Agence nationale des services à la personne (ANSP) – 1 page

Document n°3 : « Maîtrise du risque infectieux en EHPAD - Fiches Techniques / Pratiques » - Centre de coordination de lutte contre les infections nosocomiales (CCLIN) - 3 pages